DLP 18-8-82018833

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE
Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Siège de la Circonscription:
Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21
Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES:
B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21)59.99.35

Abonnement Annuel: 85,00 F.
Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais
CCP: 5701.50 Lille

BULLETIN n° 280 du 16 août 1982

GRANDES CULTURES

OIDIUM DE LA BETTERAVE :

A des degrés divers mais parfois graves, on peut considérer que cette maladie est présente pratiquement en toutes zones.

On a assisté, entre le 10 et le 12 août, à une véritable explosion de la maladie, d'ailleurs très spectaculaire.

OBSERVEZ ATTENTIVEMENT VOS CULTURES

UN TRAITEMENT EST NECESSAIRE RAPIDEMENT SI VOUS CONSTATEZ LA PRESENCE DE LA MALADIE facilement reconnaissable sur les feuilles.

Il sera renouvelé 15 à 20 jours plus tard si l'on constate encore, après ce délai, une activité de la maladie et si l'on est à plus de 40 à 45 jours de l'arrachage.

Pour le choix des produits, se reporter à nos bulletins des 28 Juillet et 6 août derniers.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE :

Demeurer vigilant. Se reporter à notre bulletin du 11 août dernier et en particulier à celui du 4 août qui fixe les conditions de la poursuite de la lutte.

MALADIES DU COLZA :

Le brûlage et l'enfouissement des pailles et des résidus de récolte permettent de diminuer les contaminations directes des jeunes plantules du colza à partir des cultures attaquées au cours de la dernière campagne.

.../...

40

CPPAP. N° 533 AD - Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant : J. PETIOT

TRAITEMENT DES SEMENCES DE COLZA :

- FONGICIDES :

Ce traitement est indispensable. Il évite la destruction des jeunes plantules par un champignon parasite. Dans la pratique, il est réalisé par les organismes stockeurs.

Les différentes possibilités sont réservées dans le tableau suivant :

MATIERES ACTIVES (M.A.)	DOSE DE M.A. en G / QUINTAL DE SEMENCES	PARASITES COMBATTUS
CAPTANE	*120 - 240*	*ALTERNARIA*
SILICATE DE METOXYETHYL MERCURE	*3,75*	*PHOMA, ALTERNARIA*
OXYQUINOLEATE DE CUIVRE	*37,50*	*ALTERNARIA*
THIRAME	*120 - 240*	*PHOMA, ALTERNARIA*

- INSECTICIDES :

L'utilisation du méthiocarbe (MESUROL) à 25 g de M.A. par Kg de semences protège les cultures contre les ALTISES ADULTES depuis la germination jusqu'au stade 1 à 2 feuilles vraies. Mais il ne dispense pas toujours d'un traitement en végétation.

LUTTE CONTRE LES ADULTES D'ALTISES ET DU CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL :

A noter que, au cours de l'automne 1981, les régions situées dans la moitié Sud Est du département de l'AISNE et donc proches de la CHAMPAGNE ont connu une sérieuse recrudescence des altises et en particulier de la grosse altise d'hiver. Ces derniers ravageurs méritent donc une attention plus soutenue, en particulier dans ces zones.

- INCORPORATION AU SOL D'UN INSECTICIDE AU MOMENT DU SEMIS :

Les produits utilisables sont les suivants :

thiophanox	*(DACAMOX 5 G)*	*9 Kg de P.C./Ha*	*soit 30 g de M.A./Ha,*
terbuphos	*(COUNTER 5 G)*	*12 Kg de P.C./Ha*	*soit 40 g de M.A./Ha,*
carbofuran	*(CURATER)*	*9 Kg de P.C./Ha*	*soit 30 g de M.A./Ha.*

Jusqu'à l'automne 1981, ce type d'application est utilisé uniquement dans la lutte contre les adultes d'altises.

Parmi les produits cités précédemment, seul le CURATER peut être employé pour lutter à la fois contre ces deux ravageurs.

L'efficacité et la rémanence de ce traitement systématique, qui nécessite un équipement spécialisé, semblent liées aux conditions d'utilisation et sont dépendantes des conditions météorologiques de l'automne (sécheresse ou pluviométrie excédentaire).

- TRAITEMENTS EN VEGETATION :

Il est également possible d'envisager la lutte contre ces deux ravageurs à l'aide de traitements en pulvérisation. Une ou deux applications peuvent être nécessaires : tout d'abord contre les adultes d'altises et ensuite contre les adultes du charançon du bourgeon terminal ; la décision de traiter et le positionnement du ou des traitements étant déterminés en fonction des résultats du piégeage à l'aide des cuvettes jaunes et des observations en cultures.